

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 2 (1873)

Heft: 2

Artikel: De l'instruction civique d'après les principes catholiques : quatorzième article

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

QUATORZIÈME ARTICLE.

C) Devoirs réciproques des citoyens.

Il existe, entre les citoyens d'une même République, des liens étroits, une sorte de parenté, de confraternité, fondée sur l'unité de la patrie. Ils sont tous membres d'une même société, tous doivent travailler de concert à la paix et à la prospérité communes, tous doivent se souvenir de la solidarité qui les unit, et de l'intime connexion qui existe entre leur bonheur et le bonheur même de leur pays.

1. Le premier devoir qui unit les citoyens entre eux est celui d'une affection vraie et réciproque. Ils forment comme une grande famille. Il n'est point vrai, comme l'ont dit des utopistes, que la patrie soit plus que la famille, et que les enfants appartiennent à leur pays avant d'appartenir à leurs parents. Mais si les liens de la famille sont les plus sacrés de tous les liens humains, les liens de la patrie viennent immédiatement après. Dieu nous a ordonné d'aimer tous les hommes; mais notre amour doit être plus grand et plus actif envers nos compatriotes, qui ont avec nous les rapports d'une même histoire et d'une même patrie. Leurs ancêtres et les nôtres combattirent ensemble, sur les mêmes champs de bataille, pour nous conserver ces grands biens de l'indépendance nationale et de la liberté civile et religieuse. Leurs descendants et les nôtres seront encore, s'il plaît à Dieu, les enfants d'une même patrie libre au dedans, respectée au dehors. Est-ce que ces rapports séculaires, cette union constante des liens et des intérêts ne suffit pas pour établir une véritable affection entre tous les membres d'une même société?

2. Le second devoir est celui de la solidarité! Bon gré, mal gré, cette solidarité existe. Si une partie de nos concitoyens est dans la prospérité, tout l'Etat s'en ressentira; si une partie tombe dans la misère, ce sera une cause d'appauvrissement et de malaise pour tout le pays. Si la moralité fleurit dans un Etat, l'ordre, l'union, l'accord régneront dans toutes les classes de la société; mais si le désordre et l'immoralité s'infiltrèrent dans une nation, dès qu'une classe est atteinte, la gangrène se répand de proche en proche, et bientôt la décadence est générale! Il en est de même pour les croyances religieuses et les pratiques du culte. Là où la foi est vive et la piété sincère, il n'y a point de place pour l'indifférence religieuse; mais il faut une vertu surhumaine et une fermeté qui n'est pas ordinaire, pour se conserver dans les senti-

ments de la foi et de la piété dans un milieu de froideur et d'incrédulité.

3. Puisque cette solidarité existe et qu'elle est toute-puissante pour le bien et pour le mal, il ne faut point négliger ce puissant ressort. Malheureusement, il existe à notre époque une tendance à l'individualisme, à l'isolement, et c'est un grand danger. Les gens de bien sont trop enclins à se renfermer dans leur maison, à ne s'occuper que d'eux-mêmes et de leur famille, et à laisser les affaires et l'opinion publique prendre une tournure fâcheuse. Il faut réagir contre cette tendance, il faut que chaque citoyen travaille dans la mesure de ses forces et de son influence à relever l'esprit public et religieux dans la patrie. Il ne suffit pas qu'un citoyen soit religieux pour lui-même, il faut encore que, par ses exemples, par ses conseils, par ses encouragements, il aide à la diffusion et à l'affermissement des idées religieuses, base nécessaire de toute société prospère. Il ne suffit pas qu'il fasse régner la moralité dans sa maison; mais il doit ne rien négliger pour ramener à la vertu ses amis, ses voisins, qui s'en éloignent; il doit écarter les occasions de scandale. Ce n'est pas assez de ne s'abonner qu'à de bons journaux, — que serait-ce si on en lisait de mauvais? — mais on doit user de tous les moyens légitimes d'influence et de persuasion pour favoriser la diffusion de la bonne presse autour de soi et empêcher les abonnements aux mauvais journaux.

4. L'Écriture Sainte a un mot profond et qui renferme une vérité trop souvent méconnue : *Unicuique mandavit Deus de proximo suo*. Dieu a donné à chacun une mission auprès de son prochain. Cette mission n'a pas été donnée seulement aux âmes choisies et privilégiées : au prédicateur qui distribue la parole de Vérité; au missionnaire qui va porter la lumière de la foi là où règne la demi-obscurité de l'hérésie ou l'obscurité complète de l'infidélité; à l'instituteur qui forme l'esprit et le cœur des jeunes enfants; à la sœur de charité qui soulage les misères des pauvres et les douleurs des malades. Dieu a donné une mission à chacun dans sa condition, suivant sa position, sa fortune ou ses talents. Nous parlerons plus loin du devoir de l'assistance envers les pauvres; mais qui oserait dire que, si la loi naturelle nous oblige à tendre la main à un pauvre et à secourir ses misères temporelles, il n'y a pas un devoir plus grand d'assister ceux qui ont besoin d'assistance au point de vue moral et religieux, en donnant une bonne direction, un bon conseil, un exemple, une leçon, suivant les cas, à celui qui s'éloigne de la vertu ou de la religion? Si nous sommes coupables quand nous laissons un pauvre languir dans la misère, pouvant lui tendre une main secourable, ne sommes-nous pas mille fois plus coupables, si, ayant les moyens de l'empêcher, nous laissons un cœur se gâter ou une intelligence se pervertir?

5. En créant les hommes pour l'état social, Dieu leur a donné des talents divers, mais qui tous se complètent et contribuent à

l'harmonie et à la perfection de l'ensemble. Il ne faut point méconnaître cette loi providentielle, comme le font trop souvent des hommes aux vues étroites. Nous voyons tous les jours le pauvre envier les biens du riche et se plaindre de la Providence qui l'a placé dans une condition inférieure; le riche mépriser le pauvre et se croire d'une condition supérieure; l'ouvrier se plaindre de sa subordination envers les patrons et envers le capital; les chefs d'état trop souvent manquer d'égards et même de justice envers leurs ouvriers; le citadin mépriser l'habitant de la campagne, et celui-ci à son tour se plaindre de prétendus avantages dont jouiraient les populations des villes. Des sentiments de cette nature ne se répandent point dans une société sans y introduire le malaise, les rancunes et la décadence. Si l'on supprime ou que l'on affaiblisse inconsidérément l'un des éléments sociaux, tous les autres s'en ressentent. Que feraient les habitants des villes, s'il n'y avait point des campagnards pour travailler la terre et lui faire produire les subsistances et les matières premières des principales industries? Que feraient les ouvriers, s'il n'y avait point des capitalistes pour alimenter l'industrie et des entrepreneurs pour prendre l'initiative des travaux? Avec quoi vivraient les pauvres s'il n'y avait point des riches pour donner du travail à leurs bras? Quelle condition misérable que celle de la campagne, s'il n'y avait point des villes pour consommer le surplus des produits et pour faciliter par les inventions de l'industrie les travaux des champs?

6. Ainsi chaque classe sociale a besoin du concours de toutes les autres et, à son tour, elle les complète. Malheur à la société où l'une des classes s'isolerait et se concentrerait en elle-même dans son égoïsme! Chacun doit apporter à la société son talent propre et en faire jouir tous les membres du corps social. La richesse n'a pas été donnée au riche pour lui seul, mais pour qu'avec le superflu il tende au pauvre une main secourable. Le savant n'a pas reçu l'instruction pour une satisfaction de sa vanité ou un marche-pied de sa fortune; mais il doit, par des conseils, par des services, faire profiter son prochain des fruits de sa science. Par cet échange de services, les bons rapports s'établissent entre tous les enfants d'une même patrie, et tous, en s'entr'aidant, contribuent à l'amélioration mutuelle de leurs positions et, par contre-coup, au progrès et à la prospérité du pays.

7. La charité est un des principaux liens qui unissent tous les membres d'une société. Les besoins sont divers, et la charité a diverses industries pour y pourvoir. Au malheureux que l'âge ou des infirmités empêchent de travailler, la charité donne l'aumône; elle s'ingénie à procurer du travail à ceux qui en manquent, et si le travail n'est pas assez productif ou assez lucratif pour les besoins d'une famille chargée d'enfants ou de vieillards, la charité y ajoute le secours discret de ses largesses. Dans toute société prospère et bien ordonnée, il faut que la charité libre, basée sur l'humanité et sur la religion, soit suffisamment généreuse pour soulager les principales misères. Là où la charité fait défaut ou

est insuffisante, les gouvernements sont obligés de soutenir les nécessiteux avec les ressources publiques, et c'est une cause de malaise, d'affaiblissement moral et matériel pour les sociétés où s'introduit de la sorte le chancre de la charité légale, de l'assistance officielle.

8. Après avoir pourvu avant tout aux nécessités du présent, il convient que la charité s'occupe des besoins de l'avenir. Ainsi font ceux qui dotent des hôpitaux, qui établissent des orphelinats et des maisons de travail, qui font des legs en faveur des écoles, ou des églises, ou des associations vouées à des œuvres de piété, de bienfaisance, d'utilité publique. Ainsi les générations présentes reconnaissent ce qu'elles doivent aux générations passées, en s'occupant à leur tour des besoins des générations futures. La tendance contraire existe de nos jours, où la plupart des gouvernements, non contents de dissiper les immenses ressources que le passé leur avait laissées pour l'assistance, pour l'enseignement, pour le culte, font des créations dont ils veulent jouir immédiatement en rejetant sur l'avenir le soin de payer les dépenses. Un autre tort des gouvernements, trop commun et que nous devons également signaler, consiste à s'emparer de la propriété ou de l'administration des fondations créées dans un but d'utilité publique. Les bienfaiteurs des siècles passés ont agi dans leur liberté en dotant des hôpitaux, des églises, des établissements d'instruction publique. De quel droit l'Etat vient-il confisquer ce fruit de la liberté généreuse et méconnaître les intentions des donateurs ? En respectant si peu les volontés des donateurs anciens, quel est le résultat que l'on atteint ? C'est d'alarmer les citoyens généreux de notre temps et de leur faire craindre que le but de leurs largesses ne soit pas mieux respecté.

PARTIE PRATIQUE.

Enseignement de la langue.

III. Du Verbe.

EXERCICES POUR LA DIVISION INFÉRIEURE.

Ce n'est pas, comme on le pense bien, une étude raisonnée et approfondie du verbe que nous présentons aujourd'hui aux jeunes enfants. Les exercices qui vont suivre complètent ceux que nous